Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 059-215902990-20250520-DEC_2025_085-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE HEM

DÉCISION DEC_2025_085
PE - LE BLAN Jennifer - ateliers psychomotricité

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Madame Jennifer Le Blan, psychomotricienne, concernant la réalisation de deux sessions de trois ateliers parents-enfants : « coup de pouce psychomoteur » aux dates indiquées ci-dessous, à la Maison de la Petite Enfance, sise au 124, rue des Ecoles à Hem, pour la crèche « La Ruche »,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé avec Madame Jennifer Le Blan, psychomotricienne – 6, Ruelle Beny - 59126 LINSELLES, une convention portant sur la réalisation de deux sessions de trois ateliers parents-enfants : « coup de pouce psychomoteur », aux dates indiquées ci-dessous :

- 1ère session, de 9h 30 à 10h30 :
  Le jeudi 12 juin, le jeudi 19 juin et le jeudi 03 juillet 2025
- 2ème session, de 9h30 à 10h30 :
  Le jeudi 11 septembre, le jeudi 18 septembre et le jeudi 02 octobre 2025

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de Madame Jenifer Le Blan.

ARTICLE 2 : Le coût de la prestation s'élève à 1 080 €, net de taxe. L'organisateur s'engage à payer les factures, comme suit :

- 540 € après la première session,
- 540 € après la deuxième session.

Le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites et la convention pourra être annulée sans frais.

ARTICLE 3 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 059-215902990-20250520-DEC_2025_085-AU

<u>ARTICLE 4</u> : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Francis VERCAMER
Maire de Hem
20 mai 2025